

## RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DÉPOSER LA RÉPONSE AU RAPPORT D'UN COMITÉ PERMANENT

**M. Dan Heap (Spadina):** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. En vertu du Règlement, le ministre d'État (Immigration) (M. McLean) est obligé de déposer la réponse globale au rapport du comité du travail, de l'emploi et de l'immigration présenté il y a 120 jours. Il a une fois déjà manqué à cette obligation en refusant de déposer la réponse globale à un rapport précédent. Il avait alors promis de déposer les deux réponses en même temps.

Il m'a écrit pour me dire qu'il n'est pas prêt et qu'il le fera plus tard. Monsieur le Président, je vous demande de renvoyer cette affaire au nouveau comité des élections, des privilèges et de la procédure, car ce n'est pas la première fois que le ministre enfreint le Règlement.

En conséquence, monsieur le Président, je vous prie de renvoyer cette affaire au comité afin que nous puissions débattre de la valeur de l'article 99(2) du Règlement, étant donné semble-t-il qu'un ministre peut très bien ne pas en tenir compte pourvu qu'il écrive une lettre polie dans laquelle il dit: «Je ne le ferai pas parce que je ne suis pas prêt». Si vous préférez rendre votre décision plus tard, monsieur le Président, j'attendrai volontiers votre réponse.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer un avis sur le rappel au Règlement du député. Sauf erreur, la réponse a été présentée à temps dans les deux cas mentionnés par le député. Il a fait allusion à la qualité ou à la teneur de la réponse. A mon sens, cela ne constitue pas un véritable rappel au Règlement.

La réponse ne satisfait peut-être pas le député, mais d'après ce qu'il nous dit, je pense que le ministre n'a pas tari d'éloges sur le travail abattu par le comité, mais qu'il a néanmoins laissé entendre qu'il lui faudrait procéder à d'autres consultations avant de pouvoir nous faire part de la réponse circonstanciée qui s'impose dans le cas de cette affaire fort importante et complexe.

Le rappel au Règlement est toutefois irrecevable car le ministre a répondu convenablement les deux fois. Je ne pense pas qu'il convienne de juger la qualité de ces réponses.

**M. Heap:** J'invoque le Règlement!

**M. le Président:** Le député est déjà en train de faire un rappel au Règlement. Je présume qu'il souhaite que je tranche celui-ci d'abord avant de soulever le suivant.

**M. Rodriguez:** C'est au sujet du même rappel au Règlement.

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. J'estime qu'il serait plus logique que la présidence réserve sa décision, puisqu'elle ne dispose pas pour le moment des faits concernant cette affaire, et qu'elle fasse part de sa décision à la Chambre seulement après qu'elle aura examiné la question soulevée par le député de Spadina (M. Heap).

**M. Heap:** J'invoque le Règlement.

## Pétitions

**M. le Président:** Est-ce un autre rappel au Règlement?

**M. Heap:** Non, il s'agit du même rappel au Règlement. Je vous ai communiqué les faits qui se trouvent dans une lettre du ministre, et qu'un de nos pages voudra bien vous porter.

**M. le Président:** Oui, évidemment, le député peut m'envoyer les renseignements dont il dispose.

**M. Heap:** On emploie l'expression «complète» à la blague, si l'on veut laisser entendre que cette réponse est effectivement complète.

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît.

\* \* \*

• (1210)

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SÉLECTION—29<sup>E</sup> ET 30<sup>E</sup> RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

**M. Scott Fennell (Ontario):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les vingt-neuvième et trentième rapports du comité de sélection.

\* \* \*

## LOI DE 1985 SUR LES NORMES DE PRESTATION DE PENSION

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

**M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-90.

(*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

\* \* \*

## PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais présenter une pétition signée par des citoyens du grand Toronto qui prient instamment le gouvernement de rétablir le programme Katimavik et de le financer pleinement pour le bien des jeunes Canadiens.

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

**L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador):** Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de plusieurs centaines de personnes de ma circonscription. La pétition porte sur les prestations de retraite qui entrent maintenant dans le calcul du revenu aux fins de l'assurance-chômage. Les pétitionnaires voudraient que la Chambre encourage le gouvernement à modifier cette règle injuste.